Joueurs annoncés partants

Entraîneur / Responsable Compétition

Information:

Selon règlement de jeu et règlement de futsal, les clubs peuvent annoncer des joueurs partants du 1er décembre au 31 janvier (football), resp. du 1er mars au 30 avril (futsal), **au moyen de clubcorner.ch**.

Les joueurs peuvent uniquement être annoncés partants par leur club d'appartenance (pas par d'autres clubs d'un groupement). Des joueurs qui ont joué depuis le début de la saison ne peuvent pas être annoncés partants.

Information:

Seuls peuvent être annoncés partants les joueurs qui :

- ne sont pas affiliés à une équipe

- n’ont pas de match joué

- ont été marqués à annoncer partants.

Important:
L’annonce définitive des joueurs partants doit être faite par le responsable Compétition du club.

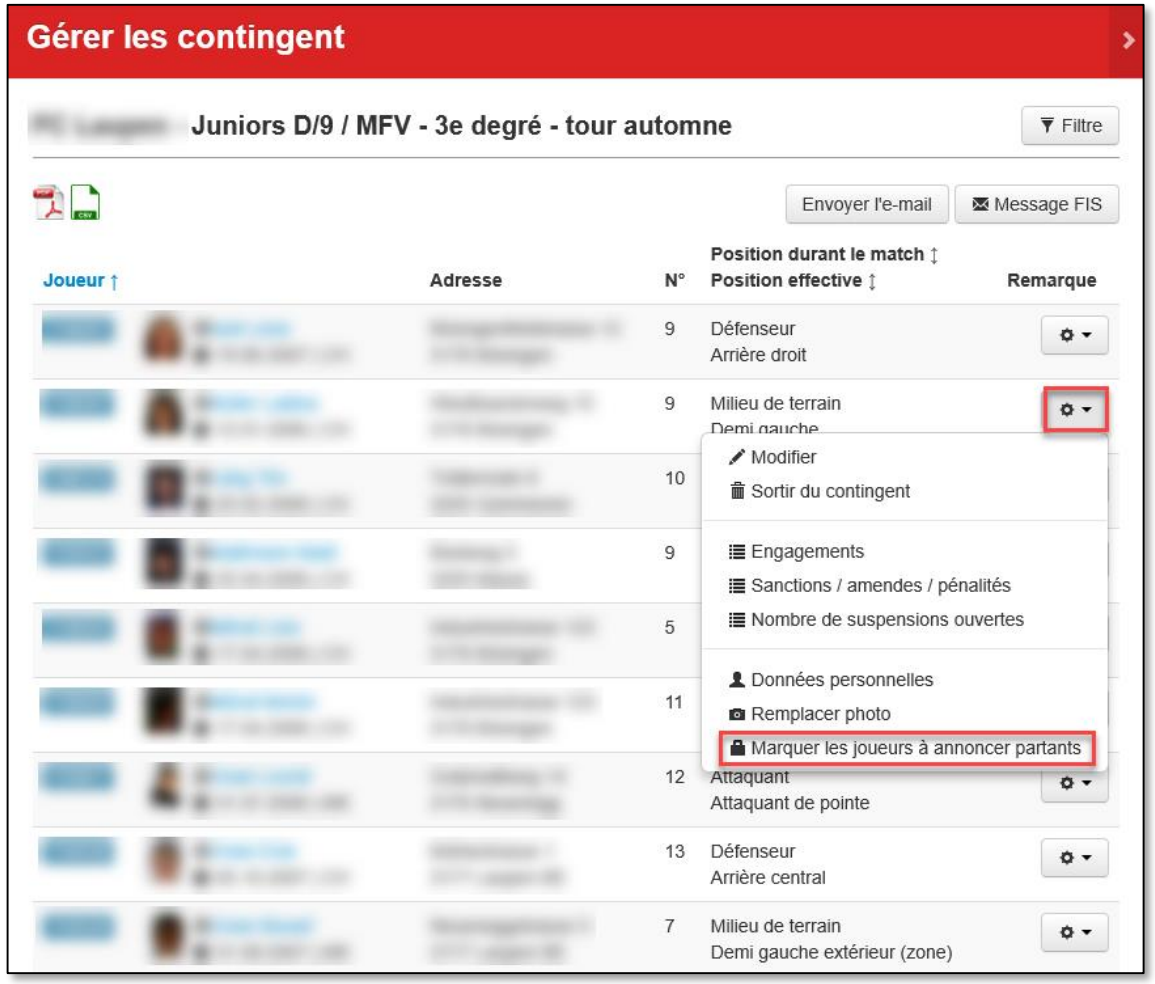

Entraîneur:

Les joueurs souhaités doivent être marqués à annoncer partants.

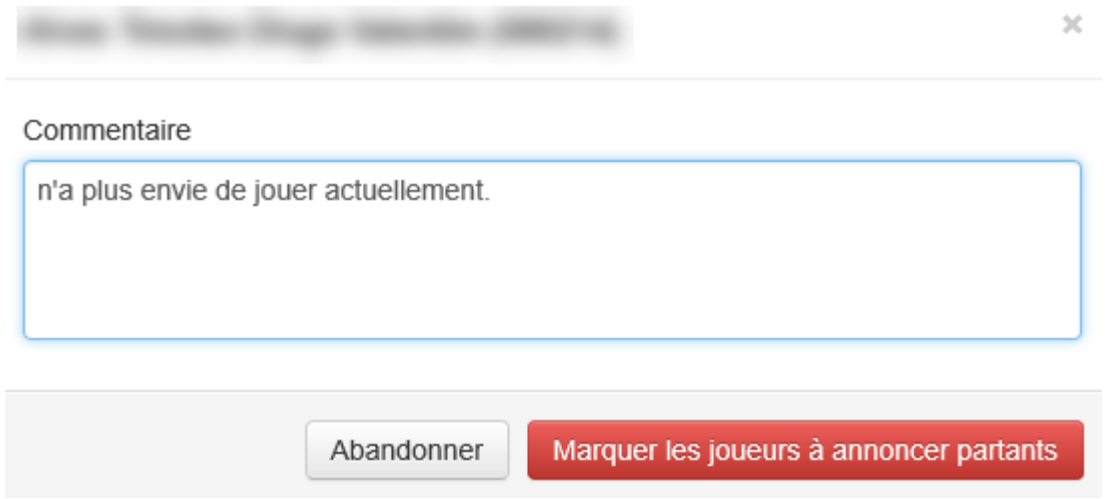

Entraîneur:

Il est possible d’écrire un commentaire (optionnel).

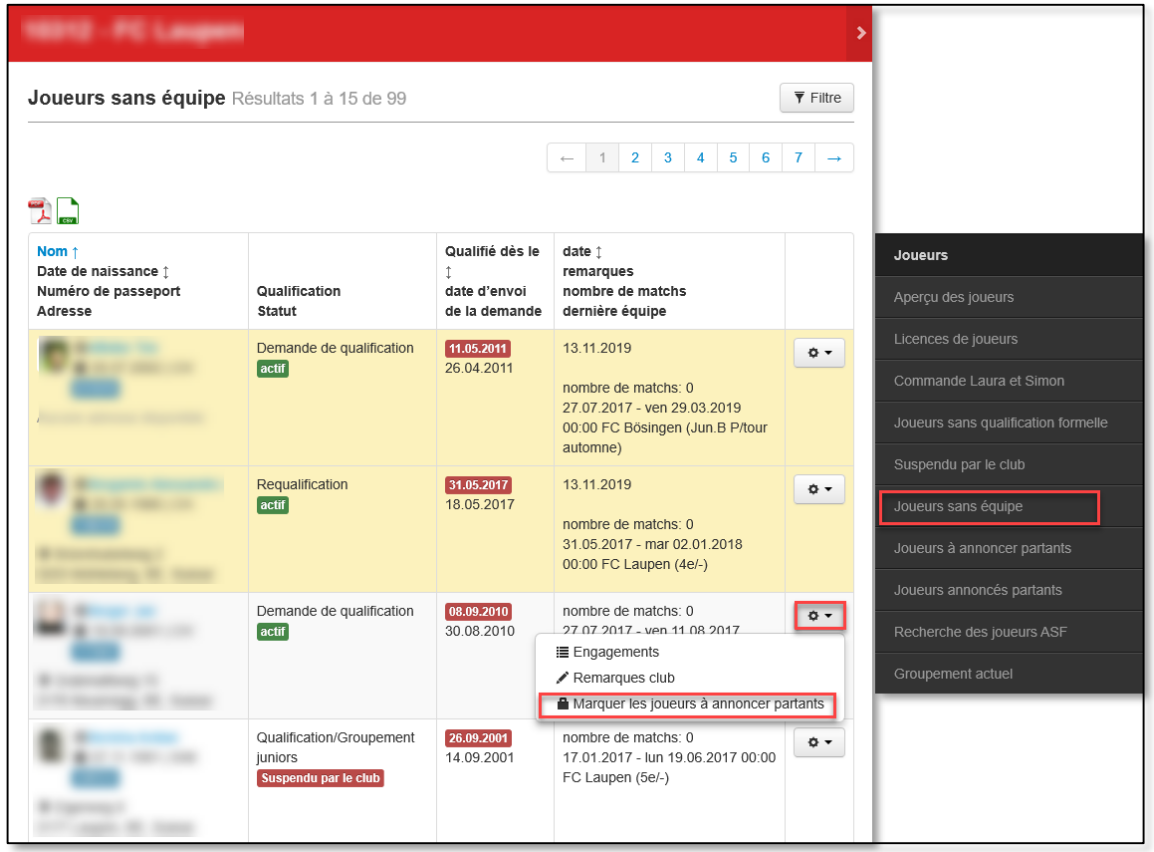

Responsable Compétition:

Les joueurs sans équipe doivent être marqués à annoncer partants.

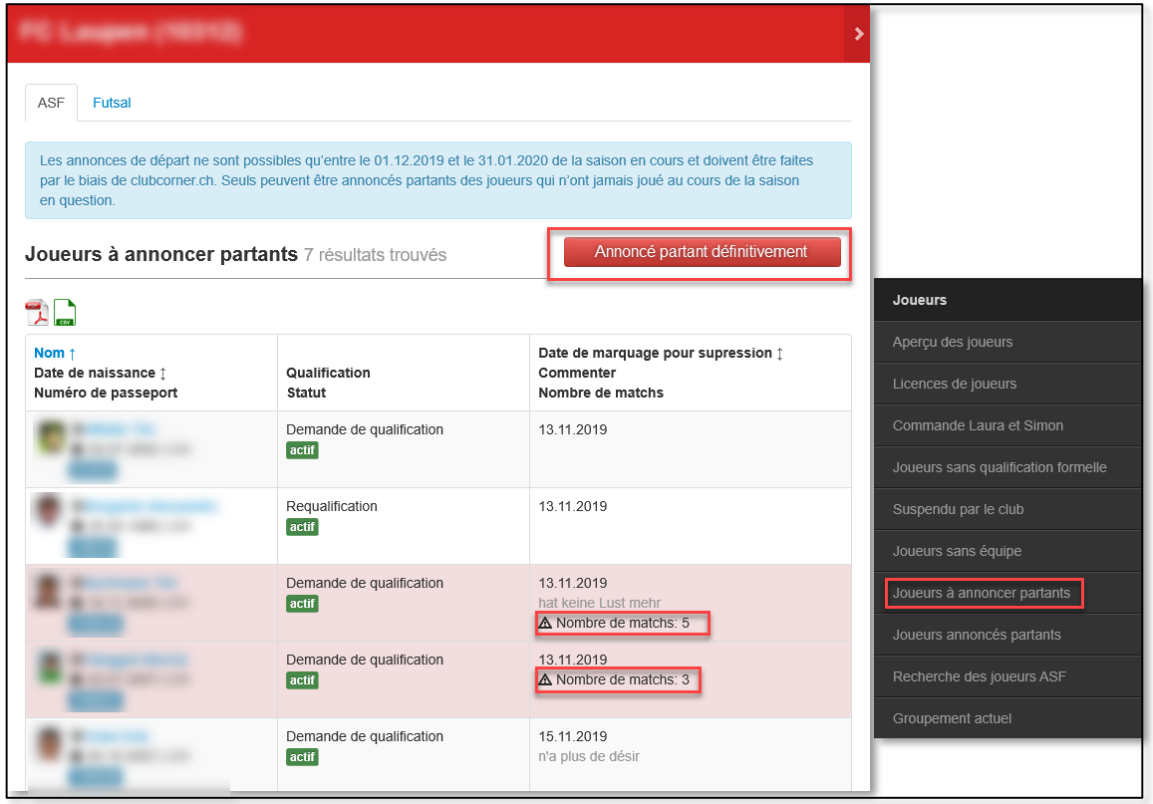

Responsable Compétition:

Les joueurs doivent impérativement être annoncés partants définitivement.

Important:
Les joueurs ayant joué durant la saison en cours pourront être annoncés au plus tôt lors de la prochaine période.

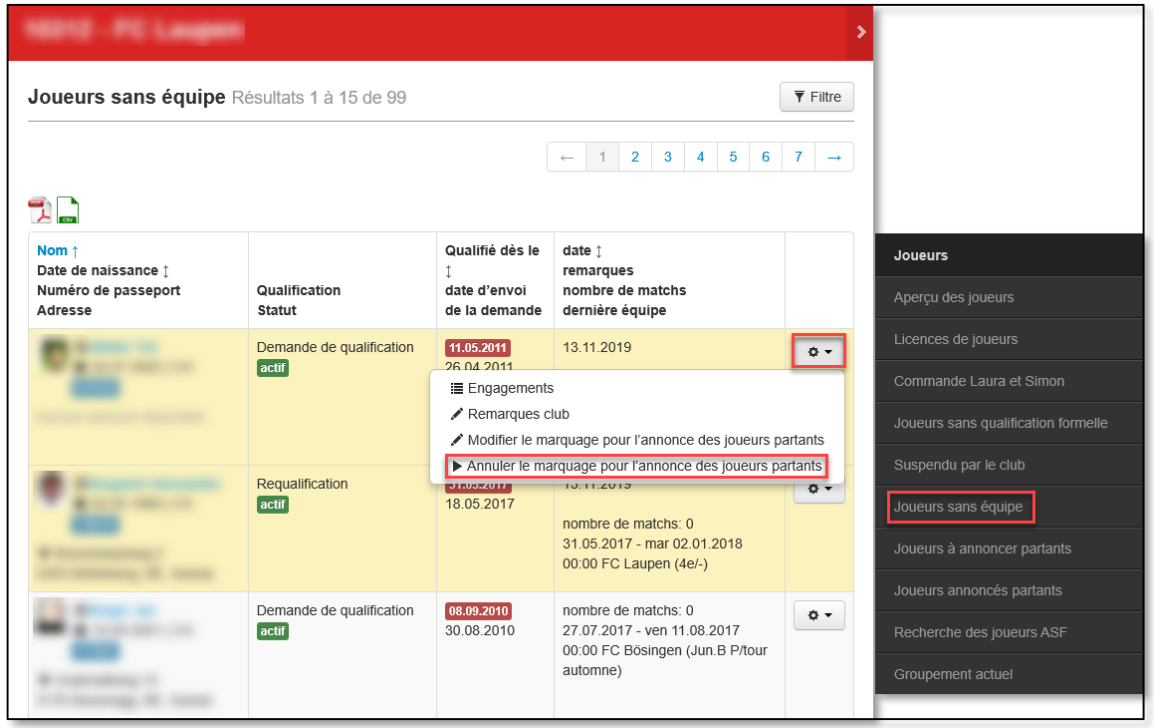

Responsable Compétition:

Il est possible d'annuler le marquage pour annoncer un joueur partant.
Le joueur est ainsi réaffilié à sa dernière équipe.

Important:
L'annulation du marquage pour annoncer partant un joueur peut uniquement être faite avant que le joueur ait été annoncé partant définitivement.